
De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes: analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995

Patricia-Anne De Vriendt, étudiante à la maîtrise
Département d'histoire
Université Laval

La rupture identitaire qui survient à la fin des années 1960 au sein du Canada français se caractérise par « la fragmentation des sentiments d'appartenance et l'étiollement des sentiments de solidarité » (Bernard, 1998 : 166). Le Québec prône désormais un nationalisme territorial qui, par la force des choses, exclut les autres communautés francophones disséminées dans l'ensemble du Canada. Pour celles-ci, estime l'historien Marcel Martel, l'appropriation du territoire québécois par l'État provincial pose « des problèmes de nature identitaire et nationaliste » (Martel, 1996 : 39). Le temps est à l'inquiétude pour tous les bastions francophones minoritaires qui, jusqu'alors, avaient pu compter sur leur appartenance à un espace « canadien-français » et, de concert avec les francophones du Québec, se réclamer d'une identité pancanadienne. Le sociologue Jean-Jacques Simard (1990) explique pour sa part que la société québécoise opère dans ces années un véritable processus de redéfinition du Nous et que la référence, au sens où l'entend Fernand Dumont (1997), se déplace à tel point que les francophones « hors territoire » se voient projetés dans l'univers de l'Autre. Fidèle à son style direct et coloré, Simard ne se tracasse pas avec les nuances diplomatiques ou la langue de bois et écrit que « du moment où l'État québécois donnait rendez-vous à la cité, les Canadiens français n'avaient qu'à y déménager » (1990 : 133).

Comme on s'en doute, le processus de redéfinition du Nous entamé au Québec ne va pas sans provoquer des effets profonds sur les francophones hors Québec. Devenus l'Autre, ils réagissent, se réunissent, s'organisent. Dans un premier temps, en 1971, neuf associations francophones provinciales se concertent pour discuter de leurs orientations respectives. Puis, en 1975, ces associations fondent la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), un organisme dont le mandat sera de planifier et d'organiser la lutte pour la mise en œuvre d'une politique globale de développement des communautés de langue et de culture françaises.

La FFHQ est née dans le contexte d'une intense remise en question de nature identitaire, initiée par la crainte d'une désolidarisation d'avec le Québec qui avait jusqu'alors été le porte-étendard de l'affirmation identitaire de la grande francophonie canadienne. Observé à ces deux moments cruciaux que représentent les référendums sur la souveraineté du Québec, son parcours confirme d'ailleurs, tout en les accentuant, les transformations internes qui l'ont façonnée depuis sa naissance.

Cet article a une simple visée exploratoire par l'entremise de laquelle nous désirons nous inscrire modestement dans le prolongement de l'article « Essor et déclin du Canada français » de Fernand Dumont (1997). Entre autres choses, l'auteur y note le changement de nom de la FFHQ qui devient, en 1991, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). Les publications successives de la FFHQ et de la FCFA témoignent d'une volonté de créer une référence nouvelle, nous dit Dumont (1997 : 461). C'est cette volonté de la Fédération que nous souhaitons explorer dans les pages qui suivent.

Deux périodes nous apparaissent particulièrement révélatrices des dynamismes identitaires sous-jacents à la formation d'une telle référence nouvelle (ou d'un Nous, comme dirait Simard). La première, au milieu des années 1970, survient lorsque la FFHQ, devant la possibilité d'une prise de pouvoir par le Parti québécois, puis devant l'assurance d'un référendum en 1980, s'organise et entreprend de se commettre publiquement. La seconde, au début de la décennie 1990, survient alors que la FCFA, ayant décidé de renouveler sa mission par le biais du projet de société *Dessein 2000*,

prend une part active aux débats entourant la ratification de l'entente constitutionnelle de Charlottetown en 1992 et le second référendum sur la souveraineté du Québec en 1995.

DE LA DÉPOSSESSION DE SON IDENTITÉ ET DE CE QUI S'ENSUIT

Comme le montre Dumont (1997), la dislocation du Canada français s'accomplit progressivement depuis la fin du XIX^e siècle. Au début des années 1970 toutefois, la popularité grandissante du Parti québécois accroît sensiblement les inquiétudes des minorités francophones qui craignent l'accélération de la rupture. Anticipant de toute évidence l'imminence d'un danger très concret et se considérant de plus en plus comme orphelines, les diverses associations francophones provinciales se fédèrent en 1975. Dans la foulée de ce rassemblement, les traits d'un nouveau Nous capable d'unir la francophonie canadienne minoritaire sur des bases différentes commencent à se profiler. La construction de ce Nous passe par la valorisation de la contribution francophone à l'histoire du Canada et, dans une moindre mesure, par la reconnaissance de celle-ci par le Québec et la majorité anglo-canadienne. Le Québec se tient à l'écart de ce nouveau Nous – bien qu'il soit fortement invité à en faire partie – et c'est pourquoi la Fédération qui exprime la nouvelle identité en construction se définit par rapport à son exclusion du Québec : elle est la Fédération des francophones hors Québec. L'appellation constitue une reconnaissance, voire une acceptation, des nouveaux lieux d'inscription identitaire des Franco-Québécois sans pourtant proposer aux francophonies minoritaires canadiennes de référence constructive, positive, qui ferait appel à leur réalité intrinsèque. Dès le début, la FFHQ se pose donc en s'opposant. Les minorités qu'elle représente se sentent et se savent exclues, et c'est précisément dans cette exclusion qu'elles se définissent, qu'elles font sens d'elles-mêmes et de ce qu'elles sont.

Il ne faut pas se surprendre si la FFHQ se prononce contre la souveraineté du Québec. L'histoire a fait que ce dernier est devenu, selon Donatien Gaudet, président jusqu'en 1978 de la FFHQ, le « principal foyer de la francophonie en Amérique du Nord [et] chien de garde de la francophonie » (Gaudet, 1979 : 154). Puisque

les communautés francophones minoritaires ont toujours bénéficié de la présence rassurante du Québec, puisqu'il serait à l'avantage de tous de resserrer les liens autrefois malmenés entre le Québec et les communautés minoritaires de langue française et, finalement, puisque la francophonie est numériquement faible en Amérique du Nord et que le moindre changement, la plus petite perte de terrain menace son existence, Gaudet demande sans détour : « Ça donne quoi, la séparation ? » (Gaudet, 1979 : 155). Non seulement la FFHQ conteste-t-elle la thèse de la viabilité d'un Québec souverain, mais elle s'oppose de plus vigoureusement à « l'euthanasie » (Gaudet, 1979 : 158) des communautés francophones minoritaires au profit du rêve québécois.

Si la FFHQ craint la souveraineté québécoise, elle ne milite pas pour autant en faveur d'un statu quo constitutionnel, bien au contraire. La publication, en 1977, des *Héritiers de Lord Durham* constitue une première prise de parole en ce sens. Coiffé d'un titre lourdement chargé sur les plans symbolique et sémiotique, le document rend compte de l'état désastreux des communautés francophones hors Québec. Il est suivi en 1978 de *Pour nous inscrire dans l'avenir*, qui articule la nécessité d'une politique globale et, en 1979, par *Pour ne plus être... sans pays*, qui propose l'ébauche d'une réforme constitutionnelle. « Les francophones hors Québec, peut-on lire dans ce dernier document, refusent violemment de se voir condamnés à la seule survivance folklorique que leur promet un statu quo érigé sur des décennies de mensonge, de trahison et d'injustice. » (FFHQ, 1979 : 81).

Pour l'essentiel, ces premières publications se limitent à constater une situation alarmante, ainsi qu'à proposer quelques solutions d'ordre politique afin d'y remédier. On peut en quelque sorte les envisager comme une prise de conscience objective qui invite les minorités francophones à sortir de leur torpeur. L'appel est entendu, car le début des années 1980 voit se multiplier les publications en vue de la construction d'une référence positive. Le champ d'action est toutefois assez restreint et le contact avec les dirigeants politiques, au mieux indirect. La visibilité et l'action de la FFHQ au début des années 1980 sont limitées. Son discours reste par ailleurs craintif lorsqu'il s'agit de la souveraineté du Québec. Celle-ci représente ni

plus ni moins, comme l'a évoqué Donatien Gaudet, « l'euthanasie » des communautés francophones minoritaires ou, ce qui serait à peine mieux, leur « survivance folklorique ». La teneur du discours de la Fédération, à l'image de l'appellation que celle-ci s'est donnée, trahit un net sentiment de dépendance envers le Québec. Face à la possible souveraineté du Québec, c'est-à-dire la perte de ce par quoi elles se définissent, les minorités francophones se retrouvent prises au dépourvu. L'ancien Nous, l'ancienne référence, s'est étiolée.

Le silence quasi total de la FFHQ à la veille du référendum de 1980 illustre non seulement son peu de visibilité à l'échelle canadienne, mais aussi le malaise qui ronge la francophonie canadienne d'un océan à l'autre. C'est le mutisme hébété de celui qui prend brusquement conscience d'une dépossession et, de surcroît, d'une dépossession de soi, de son identité. Mais c'est aussi un silence qui précède une réplique et une réappropriation de soi à travers une identité autonome, non assimilable à une quelconque exclusion par un Autre, et porteuse en elle-même de sens pour la collectivité.

Neuf associations provinciales ont précédé la FFHQ. C'est même de la concertation de ces associations qu'elle voit le jour. Dans les circonstances, ne peut-on pas croire que, par leur existence même, ces associations trahissaient déjà une fragmentation territoriale des identités francophones minoritaires, de la nature de celle qui inspire le Québec de la Révolution tranquille? La question serait intéressante à étudier, mais elle se situe hors de notre propos. Notre intention, dans cette section, se limite simplement à comprendre comment, à l'aube de la prise du pouvoir par le Parti québécois en 1976, ces associations se définissent comme un tout, un Nous hors Québec.

Comme on le verra maintenant, le tournant des années 1990 annonce un tout autre paradigme quant aux autoreprésentations en vigueur au sein des communautés francophones minoritaires.

DE LA FFHQ À LA FCFA OU LE PASSAGE D'UN NOUS HORS QUÉBEC À UN NOUS AUTONOME

En 1990, au paroxysme du débat et de la controverse au sujet de l'Accord constitutionnel du lac Meech, la FFHQ rend publique sa

décision d'appuyer officiellement la ratification de l'entente sur la base des cinq conditions posées par le premier ministre québécois. C'est la proposition du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'inclure dans l'entente la notion de dualité linguistique qui a incité la FFHQ à donner son aval au projet. Décevant pour la Fédération, l'éventuel naufrage de l'Accord du lac Meech dans le fracas que l'on sait initie toutefois dans ses rangs un questionnement sur sa place dans le processus de réforme constitutionnelle.

En août 1990, elle résume en trois points sa position sur cette question :

- 1) comparaître, après une intense campagne de lobby en ce sens, devant la Commission parlementaire élargie sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau), et s'assurer que les associations de francophones hors Québec pourront faire de même ;
- 2) promouvoir, après avoir rayé de son vocabulaire des mots tels que « minorités » et revalorisé la définition qu'elle donne d'elle-même, la vitalité des diverses communautés francophones hors Québec ;
- 3) convaincre, enfin, les autorités fédérales de son importance dans le processus de redéfinition du pays (FFHQ, 1991 : 6-7).

Du second point naît le grand projet de société *Dessein 2000*. Lancé en 1990, ce dernier entend répondre à une demande des membres de la FFHQ qui, pour faire échec à leurs incertitudes constitutionnelles, veulent voir identifiées des pistes de développement pour la prochaine décennie. Après avoir commandé un certain nombre d'études sur la francophonie canadienne, dont le document *Hier, la francophonie* (Falardeau, 1992), la nouvelle Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (nous reviendrons sur le changement de désignation un peu plus loin) présente dans son rapport, en 1992, trois voies de développement :

- 1) création d'espaces francophones fondés sur une affirmation des réalités et des aspirations des francophones ;
- 2) solidification et élargissement de ces espaces au moyen de partenariats ;
- 3) participation active à la société canadienne (FCFA, 1992 : 22).

Cinq espaces particuliers de développement, estime la FCFA du Canada, devront être cernés et organisés pour qu'adviennent les changements souhaités : politique, économique, culturel, institutionnel et électronique (FCFA, 1992 : 21-22).

Quel contraste avec les publications de la fin des années 1970 ! Hier tourmentée, maintenue dans un état d'alerte par sa crainte d'une disparition collective imminente, la Fédération affiche désormais un état de combativité et de confiance presque hors pair. Elle annonce qu'elle enclenche les grandes manœuvres pour canaliser son dynamisme neuf, son énergie nouvelle. Notamment, la décision des membres du Bureau de direction d'éliminer de leur discours l'usage d'un mot comme « minorités » est révélatrice de la manière dont la Fédération se perçoit et de l'image d'elle-même qu'elle veut soumettre au regard de l'Autre. Le plus important, cela dit, loge peut-être dans le choix de rebaptiser l'organisme. Désireuse de se donner les moyens de ses rêves et de prendre activement son avenir en mains, la francophonie canadienne souhaite que la fédération qui la représente reflète ses ambitions. À l'occasion d'un projet d'orientation, en 1990, elle fait le choix de ne plus se définir par rapport à son exclusion du Québec mais, au contraire, par rapport à ce qu'elle représente, tout simplement, à savoir un tout, un Nous autonome. Comme si ce Nous, maintenant, se suffit à lui-même. Comme si une francophonie canadienne existe en soi, sans qu'il soit nécessaire de référer au Québec.

D'un point de vue sémiotique, la nouvelle image de marque de la Fédération – l'esquisse d'un oiseau en vol accompagnée d'un visage stylisé – parle de projection dans l'avenir, de dynamisme et de communication. Elle reflète la nouvelle approche de la Fédération, ses nouveaux horizons de sens et sa nouvelle perception d'elle-même et de la francophonie qu'elle promeut.

Bien plus frappant encore, et cela pour une raison qui n'a rien à voir avec le dynamisme réel ou postulé, est le nouveau nom adopté : Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Cette désignation souligne au stylo rouge, si l'on peut dire, l'existence d'une communauté acadienne distincte de ses homologues de l'Ontario et de l'Ouest. Peuplée d'un peu plus de 280 000 individus de langue maternelle française, selon le recensement fédéral de 1996 (Canada, 1999), l'Acadie peut en effet se targuer d'avoir derrière elle un parcours historique qui lui confère un caractère particulier. À la lumière du nouveau nom donné à la Fédération, il nous apparaît que l'espèce de secousse sismique en provenance du

Québec qui, autrefois, lézarda progressivement l'unité identitaire du Canada français (une unité de surface, à tout le moins) s'est reproduite à l'intérieur même de la francophonie minoritaire. De la même façon que la création de la FFHQ vint confirmer la lente rupture entre le Québec et les autres communautés francophones du Canada, le changement de dénomination de FFHQ à FCFA du Canada, bien que présenté comme le signe d'une sorte de renaissance, se trouve à reconnaître officiellement la différence acadienne.

Les pôles est et ouest de la francophonie canadienne se rejoignent tout de même dans leur appartenance au Canada qu'ils veulent garder uni, comme ils l'ont déjà fait savoir à l'occasion du référendum québécois de 1980. Leur rejet d'une référence québécoise au profit d'une appartenance au Canada traduit peut-être les incertitudes constitutionnelles qui ont forcé les francophonies minoritaires à envisager un avenir sans la présence rassurante du Québec. Quoi qu'il en soit, plus sûre d'elle, la FCFA du Canada joue la carte du Nous autonome. Elle se montre prête à lutter activement, à proposer, à prendre l'initiative, et non uniquement à se défendre.

En termes d'événements politiques qui requièrent de leurs acteurs qu'ils manœuvrent avec assurance et conviction, les années 1990, avec l'entente de Charlottetown et un nouveau référendum québécois aux portes, seront pour la FCFA du Canada des années fastes.

LA FCFA DU CANADA ET LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE, 1992-1995

Non seulement la FCFA du Canada acquiert-elle davantage de visibilité que son aînée la FFHQ n'en a jamais eue, mais elle accomplit aussi des gestes qui portent fruit. En 1992, sa définition de la dualité linguistique (forgée dans l'objectif de favoriser le développement et l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires) est inscrite dans l'entente constitutionnelle de Charlottetown. Le sont aussi, à son initiative, un droit de veto sénatorial sur toutes les questions concernant la langue ou la culture francophone et la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés*

linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick qui avait été sanctionnée en 1981 par le gouvernement de cette province. Soucieuse de se faire entendre au cours du long et complexe processus de négociation entourant l'entente, la Fédération jette des ponts avec différentes formations politiques (Nouveau Parti démocratique, Parti conservateur, Parti libéral du Québec). Elle participe à plusieurs commissions, ainsi qu'à des rencontres politiques variées et à un symposium. La FCFA du Canada est maintenant bien impliquée dans l'arène politique canadienne et son action, autrefois circonscrite à la sphère plutôt étroite des publications, balaie désormais une aire nettement plus large. Afin d'informer la population francophone des avantages que procurerait la ratification de l'accord de Charlottetown, la Fédération va même jusqu'à mettre sur pied un comité pour le « oui » et, dans cette foulée, orchestrer une vaste campagne d'information à travers tout le pays. Le 26 octobre, le couperet tombe : le vote populaire sur l'entente est négatif. Cependant, tout n'est pas perdu puisque, le 1^{er} février 1993, la Chambre des communes à Ottawa ratifiait l'enchâssement de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick* dans la constitution canadienne.

En mars 1995, poursuivant son engagement politique à l'approche du second référendum sur la souveraineté du Québec, la FCFA du Canada prend publiquement position en faveur du « non ». Dans une lettre ouverte publiée le 29 mars dans le quotidien *Le Devoir*, Jacques Michaud, porte-parole de la FCFA du Canada, explique la position des francophones en situation de minorité. « La FCFA du Canada, écrit-il, a toujours été largement pour le maintien de l'unité du pays. Nous tenons le même discours depuis toujours et ce n'est pas la conjoncture politique au pays qui va remettre en question notre appui au fédéralisme canadien » (Michaud, 1995 : A7).

« Nous tenons le même discours depuis toujours »...

À n'en pas douter, Michaud dit vrai et une étude sur l'évolution des positions et propositions constitutionnelles de la FFHQ, puis de la FCFA du Canada, aurait peu de surprises à révéler. Si leur traduction en mots n'est jamais fixée une fois pour toutes, sur le fond, en revanche, ces positions et propositions n'évoluent guère avec les années. Les tendances lourdes qu'elles expriment et promeuvent

demeurent les mêmes. Les revendications constitutionnelles défendues par la FFHQ en 1979 dans *Pour ne plus être... sans pays* s'inscrivent dans une démarche autonomiste qui vise à obtenir le transfert d'une partie des pouvoirs fédéraux vers les communautés minoritaires afin que ces dernières disposent des outils qui leur permettront d'assurer elles-mêmes leur plein essor (Cardinal *et al.*, 1994 : 112). Or, ce constat s'applique encore très bien à la position constitutionnelle adoptée par la FFHQ au début des années 1990, soit juste à la veille de son changement de nom censé refléter la nouvelle identité du groupe.

Pour l'essentiel, celle-ci peut se résumer aux quatre points suivants :

1. sans cesser de promouvoir le maintien de l'État fédéral canadien, la FFHQ est d'avis que de profondes réformes structurelles s'imposent en son sein ;
2. une assemblée constituante mise sur pied à cet effet pourrait présider au renouvellement fructueux de la fédération canadienne ;
3. les diverses institutions canadiennes (fédérales, provinciales et territoriales) doivent prendre en compte la présence des trois communautés nationales et pluralistes formées par les autochtones, les francophones et les anglophones ;
4. la restructuration de l'État fédéral doit notamment comprendre une réforme du Sénat, une redistribution des pouvoirs législatifs, le règlement de la question du statut du Québec au sein du Canada, le développement et la promotion de la dualité linguistique, davantage d'autonomie octroyée aux communautés francophones du Canada, etc. (FFHQ, 1991 : 8).

En fait, les propositions émises au tournant des années 1980, articulées autour de l'idée de réforme de l'appareil fédéral en vue de créer des espaces politique et institutionnel où les peuples fondateurs pourraient se rencontrer dans le plein exercice de leur droit, apparaissent presque comme une sorte de brouillon de la position plus étoffée que la Fédération énonce au début de la décennie suivante.

Ce n'est pas davantage pour mettre au jour un quelconque changement d'opinion sur les référendums québécois, entre l'épo-

que de la FFHQ et celle de la FCFA du Canada, que ce travail s'imposait. Quelle que soit l'appellation par laquelle elle se dit, la Fédération martèle toujours le même message. « Nous [les francophones hors Québec] n'acceptons pas l'euthanasie sans condition de nos communautés au profit de la seule communauté supposément viable que serait le Québec », écrit Donatien Gaudet en 1979. « La FCFA a toujours été largement en faveur du maintien de l'unité du pays », confirme Jacques Michaud en 1995. D'une époque à l'autre et d'un contexte à l'autre, les francophonies minoritaires s'opposent avec toujours autant de fermeté à la souveraineté québécoise.

Il en va en ce domaine comme en celui du positionnement de la Fédération dans les joutes constitutionnelles. C'est la structure seule de l'énoncé, et non sa substance, qui change. Ici aussi, la transformation observable est donc de nature plutôt épidermique. En 1995, ce n'est plus comme en 1979 un organisme de francophones « hors Québec » qui fait entendre sa voix ; c'en est un de communautés « canadiennes ».

Nous sommes d'avis qu'avec ce changement de nom, nous entrons au cœur du processus de construction identitaire qui s'est élaboré sur deux décennies. Il constitue selon nous la pierre angulaire sur laquelle doit prendre appui l'analyse de l'évolution de l'identité de la FFHQ-FCFA du Canada. À travers lui, nous cernons les enjeux identitaires à l'œuvre au sein d'une francophonie minoritaire en quête de référence face à un Québec autonomiste.

En concordance avec les formes discursives qui l'accompagnent et les ambitions qu'il postule, l'agir se modifie lui aussi. Son aire de déploiement s'élargit, son influence s'accroît et ses répercussions s'intensifient. De pourvoyeuse de publications plus ou moins alarmistes qu'elle était au tournant des années 1980 – y avait-il un autre choix, du reste, étant donnée la situation déplorable des francophones minoritaires ? –, la FFHQ, devenue FCFA du Canada, possède 10 ans plus tard ses entrées dans les hautes sphères de l'État et les cénacles politiques. Elle propose et on l'écoute, à tout le moins dans certains cas. Elle a acquis et s'est donné une véritable crédibilité. La FCFA du Canada représente aujourd'hui un groupe bien organisé, identifiable et identifié par l'Autre, un Nous porteur d'une référence cohérente et politiquement articulée.

* * *

La FCFA du Canada, nous en avons brièvement fait état plus haut, identifie dans son appellation deux pôles identitaires distincts, à savoir l'Acadie et la francophonie enracinée à l'ouest de la frontière québécoise. Fernand Dumont le souligne : dès le XIX^e siècle, « les structures politiques [de la francophonie nord-américaine] sont donc passées graduellement du Canada français aux communautés » (Dumont, 1997 : 461). Ainsi, la Fédération se pose un peu comme l'étendard commun d'identités particulières ayant en partage certains traits et intérêts. Lorsque ces derniers paraissent menacés à plus ou moins long terme – comme c'est le cas, par exemple, quand le gouvernement du Québec annonce son intention de tenir une consultation référendaire – les communautés francophones minoritaires se reconnaissent mutuellement une même condition, et – peut-on oser le dire ? – une même identité devant cette inconnue qu'est la souveraineté du Québec. Dans ces moments-là ou lors de luttes politico-juridiques contre les instances fédérales – comme ce fut le cas lors de l'insertion d'une clause de promotion de la dualité linguistique dans la *Loi sur les langues officielles* –, la Fédération parle pour toutes ces communautés. Elle représente et est, en quelque sorte, une seule et même communauté. Mais le temps n'est pas toujours à la tourmente. Entre les crises et les luttes, la tranquillité du quotidien exerce aussi ses droits et, dans les moments de quiétude politique, des parcours francophones divergents se distinguent à l'échelle restreinte de la province ou de la localité. La chorale des chantres de l'identité commune des francophonies minoritaires éprouve alors parfois de la difficulté à s'accorder. C'est précisément ce que reflète la nouvelle appellation de la FFHQ, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Bien que subsumant sous un tout référentiel divers foyers francophones plus ou moins semblables, elle affiche subtilement la nouvelle fracture du Canada français. L'effritement de ce dernier a donné naissance à des groupements par référence, comme dirait encore Fernand Dumont, plus ou moins autonomes, comme par exemple l'Acadie. Le renouvellement de la FFHQ advient donc comme en écho à la diversification des réalités francophones au sein du Canada.

Au mitan des années 1990, on aurait pu croire qu'étant données la vitalité et la volonté d'émancipation qui caractérisent son discours, la FCFA du Canada ne réitérerait pas, du moins pas de manière aussi instinctive et catégorique qu'en 1980, son opposition à la souveraineté du Québec. C'est d'ailleurs en quelque sorte ce qui se produit, en 1994, lorsque sa présidente, Claire Lanteigne, affirme que « la souveraineté du Québec, ça nous forcerait à être encore plus dynamiques et exigeants. Que les Québécois décident de leur avenir et on respectera leur choix » (O'Neil, 1994 : A1). Mais les paroles de Jacques Michaud, l'année suivante, rappellent, dans leur contenu, le rejet catégorique dont sont porteuses celles de Donatien Gaudet en 1979. Ce refus réitéré trahit la crainte, toujours présente, des francophones minoritaires qui ne savent s'ils peuvent réalistement envisager un avenir sans la présence rassurante du Québec. Une véritable autonomie du fait français hors Québec ne craindrait pas, ou alors beaucoup moins, la volonté émancipatrice québécoise puisqu'elle ne s'y sentirait pas aussi intrinsèquement liée. La souveraineté du Québec hante encore l'horizon de sens canadien-français, elle pend au-dessus des communautés francophones minoritaires comme une épée de Damoclès. Bien que la crainte de cette souveraineté n'ait jamais été aussi palpable qu'à l'approche des référendums, il n'en demeure pas moins que la FCFA du Canada et le Québec, poursuivant des intérêts divergents et défendant des programmes parfois diamétralement opposés, s'opposent dans leurs luttes politiques. L'indépendance du second est une menace pour la première, tandis que la perspective d'un Canada centralisé comme l'envisage celle-ci répugne à celui-là (voir Cardinal et Thériault, 1992).

Dans la mesure où la souveraineté du Québec fait bel et bien office d'épée de Damoclès, le discours renouvelé de la FCFA du Canada apparaît plus comme un désir que comme une réalité. Devient-on moins minoritaire parce qu'on cesse de parler et de se comporter en minorité? À long terme, peut-être, car le discours peut façonner le réel jusqu'à un certain point. Mais d'ici à ce que cela se produise, et pour reprendre les mots de Thériault (1995 : 244), la FCFA du Canada doit trouver une voie médiatrice entre un impossible discours autonomiste en tous points (même envers la souveraineté du Québec) et une indésirable lamentation « victimisante ».

Références

- Bernard, Roger (1998), *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir.
- Canada (1999), *Recensement de 1996*, Ottawa, Statistique Canada.
- Cardinal, Linda, et Joseph-Yvon Thériault (1992), « La francophonie canadienne et acadienne confrontée au défi québécois », dans Alain-G. Gagnon et François Rocher (dir.), *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB, p. 329-341.
- Cardinal, Linda et al. (1994), *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec, 1980-1990*, Ottawa, CRCCF.
- Dumont, Fernand (1997), « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, 38, 3, p. 419-467.
- Falardeau, Philippe (1992), *Hier, la francophonie : fenêtre historique sur le dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (1992), *Rapport annuel 1991-1992*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (1993), *Rapport annuel 1992-93*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (1994), *Rapport annuel 1993-94*, Ottawa, FCFA.
- FCFA (1995), *Rapport annuel 1994-95*, Ottawa, FCFA.
- FFHQ (1977), *Les héritiers de Lord Durham : les francophones hors Québec prennent la parole*, Ottawa, FFHQ.
- FFHQ (1978), *Deux poids, deux mesures. Les francophones hors Québec et les anglophones du Québec : un dossier comparatif*, Ottawa, FFHQ.
- FFHQ (1979), *Pour ne plus être... sans pays*, Ottawa, FFHQ.
- FFHQ (1991), *Rapport annuel 1990-91*, Ottawa, FFHQ.
- Gaudet, Donatien (1979), « Implications culturelles de la séparation pour les minorités françaises hors Québec », dans *Le référendum : un enjeu collectif*, numéro spécial *Cahiers de recherche éthique*, 7, p. 153-160.
- Martel, Marcel (1996), « Trois clés pour comprendre la rupture du Canada français, 1950-1965 », dans Benoît Cazabon (dir.), *Pour un espace de recherche au Canada français : discours, objets et méthodes*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 35-52.
- Michaud, Jacques (1995), « La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : une campagne dans la campagne », *Le Devoir* (29 mars), p. A7.

- O'Neil, Pierre (1994), « Le oui réservé des francophones hors Québec », *Le Devoir* (29 septembre), p. A1.
- Simard, Jean-Jacques (1990), « La culture québécoise : question de nous », dans *Savoir sociologique et transformation sociale*, numéro spécial, *Cahiers de recherche sociologique*, 14, p. 131-141.
- Thériault, Joseph-Yvon (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Les Éditions d'Acadie.